

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

27 AVR. 2026

ID : 007-210700647-20260423-001208-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 22

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 16 avril, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Étaient présents :

Dr CHABAL Jacques, M. CHEYTION Antony, Mme PINET Monique, M. MAISONNIAC Noël, Mme SECCO Brigitte, M. ARNAUD Mickaël, Mme CHANEAC Brigitte, M. PERRIN Roger, Mme CLAUZIER Karine, Mme SORIA Lucile, M. VIOUJARD Christophe, Mme ARNAUD Valérie, M. CROS Pierre, Mme LABAUNE Sophie, M. NARBOT Gilles, Mme AUBERT Yolande, M. RICHARD Frédéric, M. SANIEL Jean-Paul, Mme ALINQUANT Brigitte, M. MARION Jean François Mme PHILIBERT Simone, M. FERRAND Olivier.

Procurations :

Mme LOUIS Sandra à Mme CHANEAC Brigitte

Secrétaire de séance : M. MAISONNIAC Noël

Délibération N°25 – 2026

Affectation du résultat – Compte Financier Unique 2025 SPIC Energies Renouvelables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour,

ADOPTE l'affectation du résultat telle qu'elle figure dans le tableau ci-annexé,

AUTORISE son Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente.

Dr Jacques CHABAL
Maire du CHEYLARD

PJ :

- Tableau / Affectation du résultat 2025

- Note brève et synthétique du Compte Financier Unique 2025 du SPIC et ses graphiques.

Affiché en Mairie le 27 avril 2026

Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône

Pour contrôle de légalité le 27 avril 2026



SPIC Energies Renouvelables
COMPTE FINANCIER UNIQUE
ANNEE 2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		6 299,53		3 720,00		10 019,53
Opérations de la Gestion	1 973,48	2 002,15	1 165,00	1 077,25	3 138,48	3 079,40
TOTAL	1 973,48	8 301,68	1 165,00	4 797,25	3 138,48	13 098,93
Résultat de Clôture		6 328,20		3 632,25		9 960,45

Reste réaliser en dépenses d'investissements
reste réaliser en recettes d'investissements

Résultat de clôture d'investissement consolidé

3 632,25

Affectation au compte 10680

Affectation au compte 002

6 328,20

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le **27 AVR. 2026**

ID : 007-210700647-20260423-001208-DE





DELIBERATION

du
26 février 2026
Sur l'affectation du résultat
2025

Nombre de membres en exercice	22
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes Pour	X
Votes Contre	

Date de la convocation : 19 février 2026
Date de la séance : 26 février 2026

M^{me} Anthony CHEYLLARD

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M^{me} Anthony CHEYLLARD sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par M^{me} le Maire

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		6 299,53
Opérations de l'exercice	1 973,48	2 002,15
Totaux	1 973,48	8 301,68
Résultat de clôture		6 328,20

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser
Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement
Excédent Total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Déficit de fonctionnement
Excédent de fonctionnement

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations Mmes M.

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
3 138,48	10 019,53
3 138,48	3 079,40
	13 098,93
	9 960,45

(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)

3632,25 (A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)

← Indiquer X si absence de restes à réaliser

3 632,25

3 632,25

au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)

6328,2 (A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)

6328,2 (A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27 AVR 2026

ID : 007-210700647-20260423-001208-DE



V I L L E

le Cheylard

A R D E C H E

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

SPIC ENERGIES RENOUVELABLES 2025

A. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du SPIC.

Pour notre SPIC :

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les frais d'assurance et les amortissements.
 - En 2025, Le montant des dépenses totales de fonctionnement a représenté un montant total de 1 973.48 €.
 - La recette de fonctionnement correspond uniquement à la revente d'électricité à EDF effectuée en 2025, soit un montant total de 2 002.15 €.

B. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets du SPIC à moyen ou court terme. Elle concerne des dépenses ou des recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement du SPIC regroupe :

En dépense : L'unique dépense d'investissement correspond au remboursement de l'emprunt à la commune soit 1 165.00 €.

En recette : seul le montant des amortissements apparaît, soit 1 077.25 €

P.J. : 4 graphiques

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

27 AVR. 2026



ID : 007-210700647-20260423-001208-DE

CFU 2025

Chapitres

011 Charges à caractère général

012 Charges de personnel frais assimilés

042 Opération d'ordre

Dépenses de fonctionnement

Montant

424,93 21,53%

471,30 23,88%

1 077,25 54,59%

1 973,48 100,00%

CFU 2025

Recettes de fonctionnement

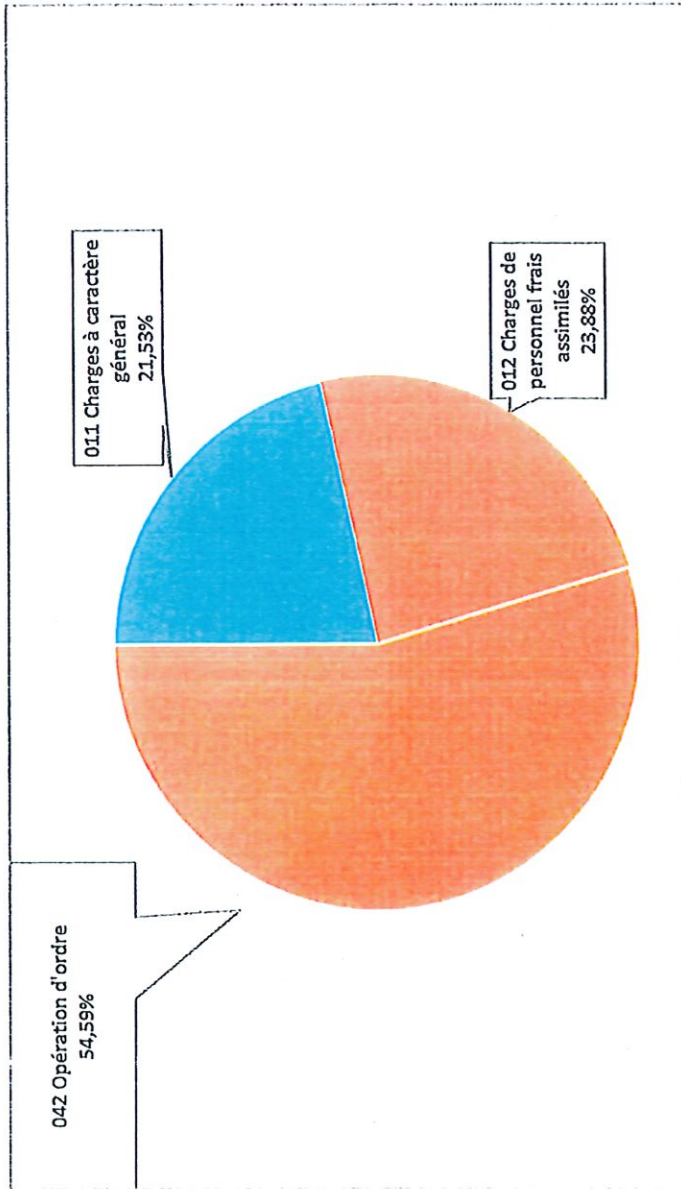
70 Produits de service, ventes diverses

2 002,15 100,00%

2 002,15 100,00%

Section de fonctionnement - SPIC CFU 2025

Dépenses



Montants

011 Charges à caractère général	424,93 €
012 Charges de Personnel et frais assimilés	474,30 €
042 Opération d'ordre	1 077,25 €
TOTAL :	1 973,48 €

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le **27 AVR. 2026**

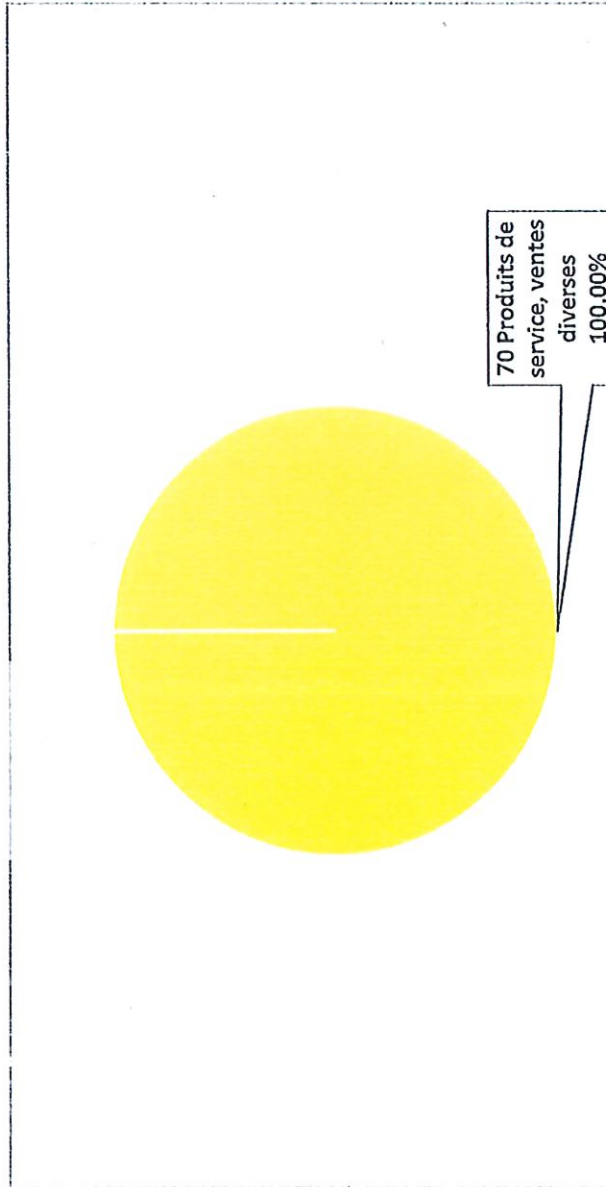


ID : 007-210700647-20260423-001208-DE

Section de fonctionnement - SPIC CFU 2025

Montants	
70 Produits de service, ventes diverses	2 002,15 €
TOTAL :	2 002,15 €

RECETTES



Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le **27 AVR. 2026**

ID : 007-210700647-20260423-001208-DE



Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le **27 AVR. 2026**



ID : 007-210700647-20260423-001208-DE

CFU SPIC 2025	Dépenses d'investissements	
Chapitres	Montant	
16 Emprunts et dettes	1 165,00	100,00%
	1 165,00	100,00%

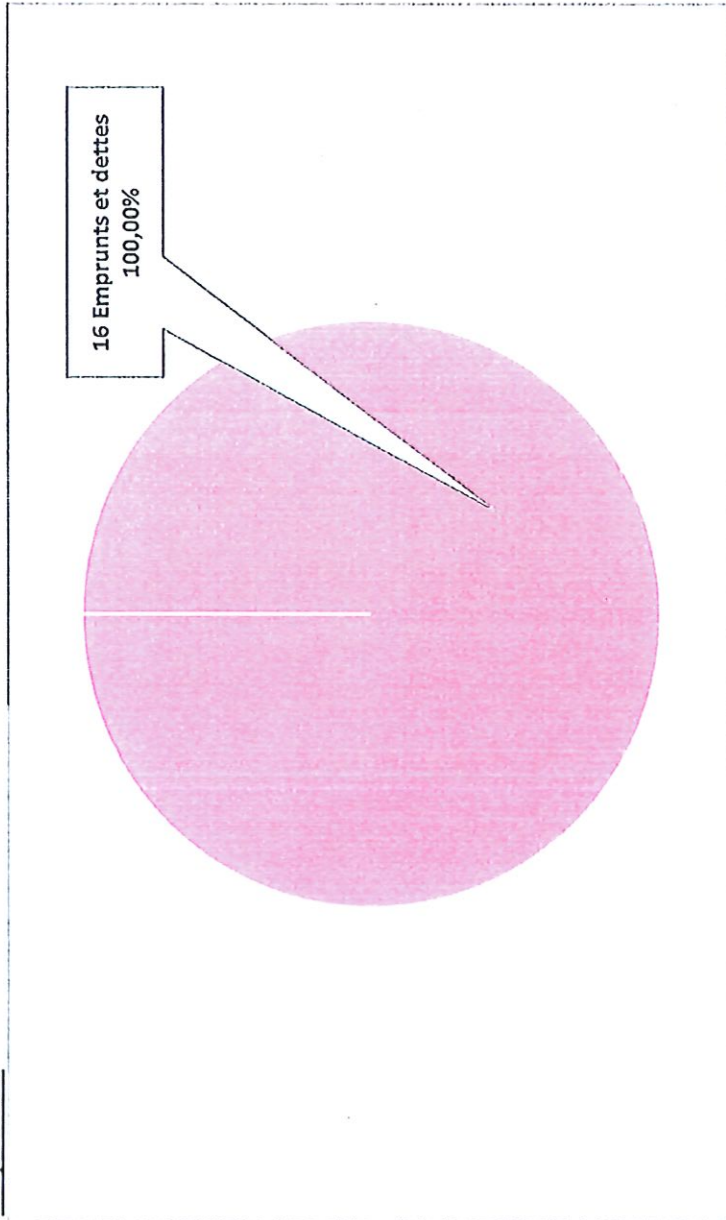
CFU SPIC 2025	Recettes d'investissement	
040 Opération d'ordre	1 077,25	100,00%
	1 077,25	100,00%

Section d'investissement - SPIC CFU 2025

Montants

16 Emprunts et dettes	1 165,00 €
TOTAL :	1 165,00 €

Dépenses



Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

27 AVR. 2026

ID : 007-210700647-20260423-001208-DE

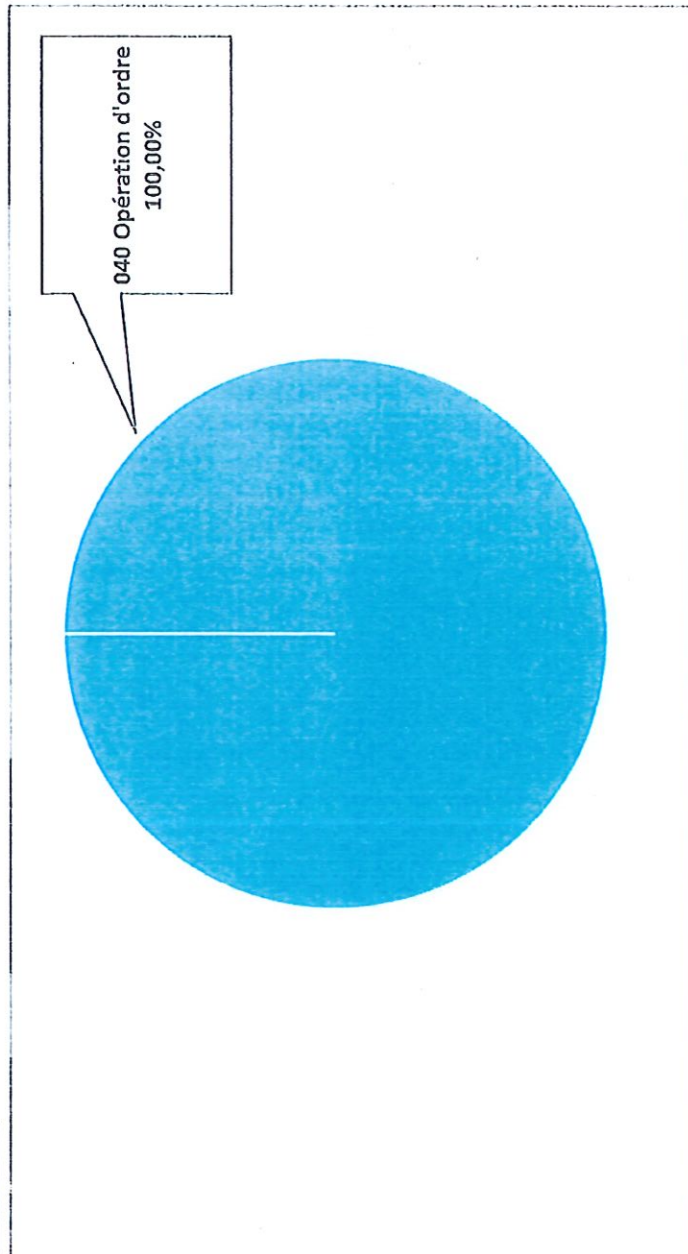


Section d'investissement - SPIC CFU 2025

Montants

040 Opération d'ordre	1 077,25 €
TOTAL :	1 077,25 €

Recettes



Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le **27 AVR. 2026**



ID : 007-210700647-20260423-001208-DE